



Mairie de Fressines

MAIRIE DE FRESSINES
PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2020

Le quinze décembre deux mille vingt à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Fressines, sous la présidence de Patrice FOUCHÉ, maire.

Afférents au conseil municipal : 19

Nombre de membres présents : 19

Présents : MMES LEDOUX Nadine, GIRAUD Marie-Claude, BALOTHE Paulette, BRILAUD Chantal, GONORD Audrey, BILLON Nathalie, BOUGEOIS Chantal, MISBERT Christelle, RIEUX Nicole, MM FOUCHE Patrice, ROUSSEAUX Patrick, CHENU Victor, DURAND Sébastien, GIRAUD Arnaud, POIGNAND Cyrille. M. DUPEU Laurent, M. RULLIER David, M. HOARAU Jean-Bernard, M. DECOU Christophe.

Conseillers municipaux supplémentaires présents : PISSY Peggy, Patrick CHAIGNEAU.

Monsieur le maire souhaite retirer un point à l'ordre du jour. M. BALAVOINE, trésorier de Melle, avait signalé deux anomalies dans la comptabilité mais en corrigeant l'une, l'autre s'est régularisée de fait. Aucune décision modificative n'est donc à prendre.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme GONORD Audrey est désignée secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Les élus n'ayant aucune remarque à formuler, approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 24 novembre 2020.

3 - AVIS SUR LE PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Le conseil municipal doit émettre un avis sur l'organisation des rythmes scolaires avec un maintien de la semaine de 4,5 jours ou un passage à la semaine de 4 jours.

Lors du conseil d'école exceptionnel du 6 octobre 2020, le conseil d'école a émis un avis favorable au passage à la semaine de 4 jours, résultats des votes : 8 voix pour la semaine de 4 jours, 6 voix pour la semaine à 4,5 jours et 3 abstentions. Une précision cependant, les représentants de la commune se sont abstenus lors de ce vote.

C'est maintenant au conseil municipal d'émettre un avis sachant que la commune, techniquement, peut assurer les deux formules, et que la décision finale sera prise par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Deux-Sèvres (DSDEN).

Mme LEDOUX apporte les précisions suivantes. Actuellement l'école fonctionne sur 4,5 jours, un passage à 4 jours diminuerait le nombre d'heures de travail de 26h30. On ne peut pas influencer sur les heures de travail du personnel titulaire, la seule action possible est sur les heures des contractuelles. Deux contractuelles sont concernées, si la commune garde les deux, il faudra diminuer chaque contrat de 10h environ. Vont-elles accepter ? De plus humainement c'est une décision difficile, sachant qu'il est délicat de précariser du personnel, personnel qui de plus est très réactif lorsqu'il y a des absences.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 18 voix Pour et 1 voix Contre (Mme GONORD Audrey), est favorable à la semaine des 4,5 jours et autorise le maire à signer l'avis qui sera transmis au DSDSEN des Deux-Sèvres.

4 - DESIGNATION D'UN REFERENT COMMISSION GEOGRAPHIQUE AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA SEVRE NIORTAISE

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise assure depuis le 1^{er} janvier 2020 la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur les communes et intercommunalités concernées par le bassin hydraulique y afférent, en Deux-Sèvres et Charente-Maritime.

Le syndicat est constitué de 8 intercommunalités représentant 100 communes.

Les statuts prévoient l'instauration de commissions géographiques à l'échelle des sous-bassins hydrauliques à savoir :

- Autize – Vendée ;
- Sèvre Niortaise amont – Lambon – Chambon- Egray ;
- Guirande- Courance – Mignon ;
- Marais Mouillés

La commission géographique n'a pas de voix délibérative mais peut conseiller et être consultée par le comité syndical, à sa demande ou à la demande du comité.

Afin de mettre en place cette instance de concertation, il est demandé au conseil municipal de nommer un représentant qui siègera au sein de la ou des commissions géographiques du ou des sous-bassins de notre secteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. ROUSSEAUX Patrick comme référent à la commission géographique du SMBVSN.

5 – VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA COMMUNE D'AIGONDIGNÉ

Monsieur le maire indique que la commune est propriétaire d'une parcelle sur la commune d'Aigondigné, parcelle cadastrée AY 22 et que M. BARRIÈRE Ludovic est intéressé pour l'acheter afin d'agrandir sa parcelle qui est contiguë. Cette parcelle est actuellement en friche et M. BARRIÈRE l'utiliserait pour un dépôt de gravats inertes. M. BARRIÈRE propose d'acheter ce terrain en friche à 3 000€ de l'hectare soit 1 039,50 € (surface 34,65 ares), les frais d'acte étant à sa charge.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, de vendre la parcelle cadastrée AY 22 pour un montant de 1 039,50 € et autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6 - MISE EN PLACE D'UN FONDS SPECIFIQUE DE SUBVENTION AUX ENTREPRISES DE MELLOIS EN POITOU AU REGARD DE L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – PARTICIPATION COMMUNALE

La communauté de communes a mis en place un fonds spécifique de subvention de 1 million d'euros aux entreprises afin de soutenir l'emploi en Mellois en période de COVID (500 000 € par la communauté de communes et 500 000 € par les communes).

En juillet 2020, ce sujet avait été traité lors d'un conseil municipal, la commune de Fressines avait sursis sa décision de participation financière en attente des chiffres concernant les demandes et les sommes allouées.

46 dossiers ont été déposés concernant le premier confinement de mars et 267 000 €, de fonds ont été alloués ; 86 dossiers ont été déposés lors de ce deuxième confinement du mois de novembre ce qui correspond à une somme estimée de 777 000 € pour les 132 dossiers déposés. La communauté de communes prévoit de dégager une enveloppe de 500 000 €.

Il s'avère que, pour le moment, deux entreprises de la commune ont pu bénéficier de ce fonds.

Mme BRILLAUD énonce les conditions d'éligibilité de l'obtention d'un fonds et le débat s'instaure au sein du conseil municipal.

Monsieur le maire propose de participer à hauteur de la demande, 10 € par habitant soit 17 000 € sur trois ans et de procéder au vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (14 voix Pour, 1 voix Contre et 4 bulletins blancs) :

- Accepte de participer au fonds d'aide à hauteur de 17 000 € versés comme suit :

2020 : 6 000 €

2021 : 6 000 €

2022 : 5 000 €

- Autorise le maire à signer la convention de financement de participation.

7- : SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL

En septembre 2020 une délibération a été prise par le conseil municipal instaurant un loyer à compter d'octobre pour « le fressinois » commerce bar de la commune. Ce commerce est aujourd'hui soumis à une fermeture administrative sur la partie bar. Il est à noter que les marges réalisées sur le reste c'est-à-dire l'alimentaire, ne sont pas très importantes.

Pour cette raison et afin de soutenir le commerce local, Monsieur le maire propose aux membres du conseil de suspendre le loyer de la société MJA services pour une durée de 3 mois soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021. Cette exonération correspond à la période de confinement de novembre décembre et janvier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés (17 voix Pour, 0 Contre et 2 Abstentions), décide d'exonérer la société MJA Service du paiement de son loyer de 200 € mensuel et ce du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021.

8 – BON D'ACHAT POUR LES AGENTS CONTRACTUELS

Monsieur le maire propose, comme les années passées, d'offrir un bon d'achat aux employés ne bénéficiant pas du régime indemnitaire (personnel contractuel) en poste sur la commune en 2020.

Les conseillers municipaux acceptent de renouveler ce principe pour l'année 2020 et approuvent les montants proposés.

Les bénéficiaires recevront des cartes cadeaux pour les montants suivants, au prorata de leur temps de travail hebdomadaire et de leur présence annuelle :

Mme GIRARD Marie-Françoise	120,00 €
Mme LEVEQUE Sylvie	110,00 €
M. GIRAUDET David	140,00 €

Ces bons d'achats seront ceux proposés par la Chambre de Commerces et d'Industries afin de privilégier le commerce local.

9 – VALIDATION DE DIFFERENTS DEVIS

Mme BALOTHE soumet le devis des panières offertes aux agents, aux bénévoles de la bibliothèque, à la factrice Mme Fabienne THAUNAY et à M. CHAIGNEAU apiculteur investi dans la destruction des nids de frelons. Ce devis s'élève à 750 €.

Habituellement ces colis étaient remis lors du repas de fin d'année mais dans le contexte sanitaire actuel, ils seront distribués à chaque bénéficiaire.

Concernant les colis des aînés, Mme BALOTHE fait lecture du tableau récapitulatif des devis. Il en ressort un coût du repas à 19,76 € pour une somme globale de 5 512,75 €.

Mme LEDOUX informe que les ATSEM vont proposer aux enfants de l'école de faire des cartes, cartes qui seront placées dans les colis.

Ces deux devis sont validés à l'unanimité.

La distribution se fera en binôme élu/agent communal, le samedi 23 janvier ; pour les absents un deuxième passage sera envisagé.

M. DECOU soumet un devis concernant le fleurissement de la commune par « tapis de fleurs » d'un montant de 1 159,95€ TTC.

Ce devis est accepté à l'unanimité.

10- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission voirie bâtiments

La dernière réunion date du 5 novembre, chaque élu a reçu le compte rendu par mail. Lors de la prochaine réunion le 17 décembre le sujet de l'entretien de la voirie sera approfondi.

Au niveau des bâtiments, notamment en ce qui concerne l'agrandissement des ateliers municipaux, un dossier a été déposé auprès de la communauté de communes. En effet la Préfecture a demandé à cette dernière de recenser les données des projets du département pour 2022, projets qui peuvent prétendre à des subventions auprès de la Préfecture.

Monsieur le maire adresse ses remerciements aux agents qui ont participé, dans l'urgence, à l'élaboration de ce dossier.

Des travaux sont envisagés, en commun avec la commune de Vouillé, sur la rue des Maisons neuves et sur la D7. Dans un premier temps une réunion est prévue avec ID79 le mardi 22 décembre afin d'établir les plans.

Une formation en visioconférence a eu lieu mardi 15 décembre concernant les radars pédagogiques.

Les travaux concernant le remplacement des baies vitrées de la salle des fêtes et de la salle de maternelle débiteront dès la fin de la semaine en cours.

Commission information/communication

Concernant le bulletin municipal, tous les éléments ont été transmis, une ébauche de la maquette sera proposée en fin de semaine. Par rapport au devis présenté antérieurement, celui-ci sera minoré de 300 € car la maquette était existante en 2019.

Le Téléthon a permis de récolter 650 € et la vente de sapin par l'Association des Parents d'Élèves 82 €.

Afin de débiter la rédaction du Fressines infos, un mail sera envoyé aux associations concernant les articles.

Commission école

La distribution des sachets de bonbons, qui a remplacé le goûter de Noël, s'est bien déroulée. Les enfants timides au départ ont vite adhéré mais les sorties différées des classes ont entraîné quelques oublis que les enseignants corrigeront.

Concernant le protocole de lavage des mains, les élus expriment les problèmes de peau que rencontrent leurs enfants, sécheresse extrême de la peau. Ce protocole strict impose le lavage régulier des mains ainsi que l'utilisation du gel hydroalcoolique.

Les parents sont donc demandeurs de points d'eau chaude, de lavages moins fréquents ainsi que l'arrêt de l'utilisation de gel hydroalcoolique.

Monsieur le maire fait un point sur le dernier conseil d'école, qui s'est déroulé dans une « très bonne entente cordiale ».

Il est à noter la crainte d'une fermeture de classe. Le seuil de fermeture d'une classe est à 189 élèves, actuellement l'école comptabilise 200 enfants et à la rentrée de septembre 2021, 28 vont partir au collège et 14 inscriptions seront réalisées soit un total de 186 élèves.

Si une classe ne fermait pas cette année, elle le serait en 2022 où 30 élèves iront au collège contre 15 nouvelles inscriptions.

Commission sécurité/environnement

La commission a commencé à travailler sur un guide du bon voisinage qui sera prêt dès janvier 2021. Pour le dossier sécheresse, 9 demandes seront déposées auprès de la Préfecture.

Commission CCAS

11- INFORMATIONS DU MAIRE

Gestion du personnel :

Mme Sylvie FERRON avait fait part sous l'ancienne mandature de son souhait d'une reconversion. Son projet n'apparaissait pas abouti. Le directeur du Centre de Gestion (CDG 79) met en place un projet expérimental de formation pour définir le projet des candidats. Ce projet porte sur 24 à 30 heures d'accompagnement, financées par le centre de gestion et pris sur le temps personnel du candidat. Mme FERRON a exprimé son accord, une convention va donc être signée avec le CDG 79.

Une demande de mise en disponibilité a été faite par Mme Virginie SANTOS, pour un an avec une demande de préavis de 1 mois et demi. La réglementation fixe le préavis à trois mois. Les candidatures pour le poste sont d'ores et déjà au nombre de 50. Le contrat proposé sera un CDD.

La commission qui étudiera les demandes et qui assistera aux entretiens du mercredi 6 janvier sera composée des membres suivants : FOUCHÉ Patrice, GIRAUD Marie Claude, BRILLAUD Chantal, HOARAU Jean-Bernard. Le Président de la communauté de Communes avait sollicité M. FOUCHÉ pour prendre la présidence de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées), ce qu'il a accepté.

Concernant la sortie du SITS, le cadre se précise, désormais le passif et l'actif seront intégrés dans les calculs.

12 - QUESTION DIVERSES

Le vendredi 4 décembre, M. ROUSSET, Président du Conseil Régional a fait une visite auprès de l'entreprise NOVAG. Les articles parus ont mis Fressines en avant. L'entreprise NOVAG souhaite s'agrandir des projets pourraient donc naître dans la zone de la Croix Ganne, zone où subsiste des gens du voyage mais de manière plus limitée depuis le labourage des parcelles.

Fin de la séance : 22h59

Conseil municipal du 15 décembre 2020

NOM Prénom	Signature	Pouvoir Excusé(e) Absent(e)
FOUCHE Patrice		
LEDOUX Nadine		
ROUSSEAUX Patrick		
GIRAUD Marie-Claude		
DECOU Christophe		
BALOTHE Paulette		
RIEUX Nicole		
BOUGEOIS Chantal		
BRILLAUD Chantal		
HOARAU Jean-Bernard		
DUPEU Laurent		
BILLON Nathalie		
MISBERT Christelle		
POIGNAND Cyrille		
DURAND Sébastien		
RULLIER David		
GIRAUD Arnaud		
GONORD Audrey		
CHENU Victor		